

# ENTENTE COMMUNAUTAIRE

Fédération des communautés de travail

Journal  
"COMMUNAUTÉ  
AUTOGESTION"

Revue  
"COMMUNAUTÉS"  
Archives internationales  
de sociologie  
de la coopération  
et du développement

PARIS, le 14 Avril 1972

Monsieur R. LUDOT  
8, rue de la Cartoucherie  
26 - BOURG-les-VALENCE

---

A. 276

Mon Cher Roland,

Voici, pour information, la photocopie d'une lettre que nous venons de recevoir, ainsi que la réponse que nous avons faite.

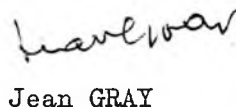
Nous avons adressée notre réponse à :

Mesdames AUBERT Angèle et Paulette,	Messieurs BERNARD Roger,
Melle BELLE Aimée,	BONNEFOIS Aimé,
Madame BENOIT,	BENISTAND René,
Melle BETTON Colette,	CAMILLERI Pierre,
Mesdames CHAMBON Josette,	LELEU Eugène,
CHANGEAT Paulette,	MONTUSCLAT Louis,
CHAPIGNAT Marie,	PASCALIS Roger,
CHARREYRE Marie-Louise,	PEREZ Christian,
GALLIN Hélène,	SABATIER Roger,
GOMEZ Germaine,	THOMAS Roger.
MARION Paulette,	
MOURIER	
Melle NOSSAIN Evelyne,	
Mesdames LYONNET Rosa,	
RIOU Brigitte,	
TREVISAN Anita .	

Pour les autres signataires, nous n'avons pas pu lire les noms. Si tu penses que c'est utile, veux-tu nous les dire?

J'aimerais aussi savoir où tu en es de ta situation personnelle et comment ça va chez toi.

Bien amicalement.

  
Jean GRAY

# ENTENTE COMMUNAUTAIRE

Fédération des communautés de travail

Journal  
"COMMUNAUTÉ  
AUTOGESTION"

Revue  
"COMMUNAUTÉS"

Archives internationales  
de sociologie  
de la coopération  
et du développement

PARIS, le 13 Avril 1972

Chers Camarades,

A. 271

Je vous remercie de votre lettre. Je comprends très bien que vous ne soyez pas d'accord avec ce que nous avons essayé d'écrire. Je dis "nous", car j'ai fait corriger et compléter mon texte par plusieurs camarades. Nous avons essayé d'être objectifs. Mais je comprends très bien que vous ne puissiez pas l'être comme nous dans la situation où vous êtes, et que vous gardiez un certain ressentiment envers ce qui est arrivé et que vous cherchiez des responsables.

Je comprends aussi que vous ne vous rappeliez plus comment nous avons essayé d'aider BOIMONDAU de toutes les manières possibles dans les moments difficiles que la Communauté a souvent traversés. Je tiens cependant à vous le rappeler. Combien de fois ne suis-je pas personnellement allé au Crédit Lyonnais, en particulier avec Normand, que vous aviez, malgré notre désaccord, mis à votre tête. Et combien d'autres démarches, par exemple à la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, auprès des personnalités les plus diverses, qui auraient pu apporter un concours à BOIMONDAU, pour recruter de nouveaux collaborateurs, etc, etc.!! Et je ne parle pas de toutes les difficultés intérieures que nous avons souvent réglées. L'envoi de Masset par l'Entente, au début de 1971, relevait du même souci. Après la décision brutale du Crédit Lyonnais, en décembre 1970, de geler et de réduire progressivement le découvert, la seule solution raisonnable était le dépôt du bilan et la fermeture de l'usine, ce qui entraînait le chômage immédiat pour tous les compagnons. Nous avons encore essayé d'en sortir malgré les difficultés presque insurmontables. Masset a tout tenté pour que le travail continue, et en mettant à profit dans la suite, une amélioration sensible, pour trouver une solution possible et durable. Vous savez bien ce qu'il a fait. J'ajoute que tous les Camarades de BOIMONDAU, dont vous faisiez partie, l'ont vraiment soutenu et ont répondu à ce qu'il demandait, qui était parfois très exigeant. La production avait progressé et on pouvait légitimement garder quelque espoir. J'ajoute que toutes les initiatives prises par Masset, l'ont toujours été avec l'approbation unanime du Conseil d'Administration. Pendant ce temps, je viens de le dire, on cherchait des solutions de tous les côtés. Combien de gens ont été contactés à Valence, à Paris, à Besançon ! Tous, après des hésitations et de longs pourparlers - j'y ai participé - se sont défilés, même des camarades qui aujourd'hui insultent Masset. Pourtant, ce dernier a fait le maximum, dans un complet désintéressement. Qu'il n'ait pas réussi ne suffit pas à le dénigrer, ni à le calomnier, comme certains l'ont fait et le font encore. En juillet, devant la carence de tous ceux qui auraient

.../...

pu aider BOIMONDAU, il a essayé encore de maintenir l'exploitation. Ce fut le seul objectif de la convention passée à cette époque. Il fallait pouvoir régler les congés et assurer la réouverture en septembre. Il n'y avait pas d'autre solution, sinon la fermeture immédiate. Je signale que le Conseil d'Administration a été d'accord à l'unanimité pour la signature de cette convention. Le futur syndic consulté a donné aussi son accord. La Caisse Centrale, contrairement à ce qu'on dit, a été mise au courant le 5 Août.

Cette convention n'était pas bonne, loin de là : elle était un moindre mal. Elle permettait simplement de continuer l'activité de BOIMONDAU, en attendant que le syndic trouve une meilleure solution. C'était très possible. Le syndic avait lui-même dit que le bas prix de la location lui permettrait de faire monter les enchères.

En tout cas, contrairement à ce que vous avancez, les biens de BOIMONDAU n'étaient pas en danger. Ce n'était pas une vente, mais un contrat de gérance. Les locataires n'avaient aucun droit sur les biens de BOIMONDAU. Ils n'en avaient que l'usage. J'ajoute, que du fait du passif important de BOIMONDAU, les biens appartenaient plus aux créanciers qu'aux associés.

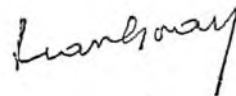
Nous pensons toujours qu'il aurait fallu continuer l'exploitation sous la surveillance du syndic et de votre Conseil d'Administration - il y avait des commandes - en attendant de trouver un acquéreur plus avantageux. Mais je sais que vous ne partagez pas ce point de vue.

Quant au mur juridique que la convention aurait pu dresser, renseignement pris auprès de juristes, il n'y en avait pas.

Si je ne suis pas allé à Valence, c'est que Masset s'y trouvait plusieurs jours par semaine et que j'avais et que j'ai toujours pleine confiance en lui, et que je n'aurais rien fait de plus. Toutefois, j'ai assisté, ici, à un certain nombre de réunions en sa compagnie pour essayer de trouver une solution coopérative à la crise financière de BOIMONDAU.

Quant à la demande que vous me faites d'une collecte possible, je transmettrai cette demande aux camarades de l'Entente, pris individuellement. Nous l'avons déjà fait pour des cas difficiles. L'Entente n'a pas d'autres pouvoirs. Elle ne peut pas non plus, malheureusement, vous aider financièrement, car elle n'a plus de budget et doit d'ailleurs cesser ses activités dans quelques mois.

Bien amicalement.



Jean GRAY

P.S. Nous adressons cette lettre à tous les signataires qui ont écrit leur nom lisiblement.